

Convention UNEDIC : Attention...danger !!!

Le protocole d'accord interprofessionnel pour la convention assurance chômage contenait **des reculs inadmissibles** pour l'ensemble des salarié.es privé.es d'emploi avec de nouvelles règles d'indemnisation à compter du 1er janvier 2024.

Rappelons que ce protocole d'accord interprofessionnel a été validé par une majorité des «partenaires sociaux», le patronat et les habituelles organisations syndicales complices comme la CFDT, la CFTC et FO.

Il devait ensuite être approuvé par le Gouvernement mais ce dernier a dénoncé cet accord.

Ce protocole ne respectait pas la lettre de cadrage des négociations imposées par lui-même. Ainsi les économies attendues sur le dos des privé.es d'emploi, de plusieurs milliards d'euros et **la ponction de 12 milliards d'euros dans les caisses de l'Unedic sur 4 ans** ne sont pas respectées.

On aurait pu s'en réjouir mais la copie va être revue et ce sera encore pire !!!

Le gouvernement prévoit **des régressions sociales encore plus inacceptables** notamment pour les seniors, dont la durée d'indemnisation serait ramenée **de 27 mois à 18 mois**.

Le projet initial prévoyait aussi le décalage de 2 ans des mesures d'âge dites « seniors » qui permettent d'améliorer sensiblement la situation financière des chômeur.euses âgé.es et il y a un risque certain que cela soit repris dans la nouvelle version.

Ce mode opératoire est une attaque en règle des seniors que l'on stigmatise une fois de plus comme étant responsables de leur sort.

Par ailleurs, pour tous.tes les demandeur.euses d'emploi indemnisé.es, une autre bassesse est prévue : **la mensualisation sur 30 jours des allocations**, ce qui fera perdre 5 jours d'allocation sur l'année, soit le montant de la prime de Noël, il n'y a pas de petites économies !!!

Concernant les intermittent.es, c'est un véritable camouflet. En 2023, ce régime est équilibré et la récente négociation des professionnels du secteur a abouti à un accord signé le 27 octobre 2023 qui garantissait des améliorations de droits pour les intermittents sans toucher à l'équilibre du régime.

Malgré cela, cet accord de branche, véritable progrès social équilibré, est balayé par une partie des partenaires sociaux dans le cadre de la négociation interprofessionnelle de la nouvelle convention d'assurance chômage.

Un véritable affront pour les signataires de la branche spectacle et audiovisuel.

Autre attaque majeure à venir : la ponction sur les cotisations sociales d'assurance chômage **à hauteur de 11%** pour le financement de France Travail, **soit 3,9 milliards d'€**.

Il s'agirait là d'un détournement considérable de ressources qui devraient plutôt être consacrées à leur destination première, **indemniser les privé.es d'emploi**.

Ne vous y trompez pas ! C'est vers nous que viendra se déverser la colère justifiée des privé.es d'emploi, avec tous les dérapages possibles.

En effet, acculé.es au désespoir, comment peuvent-ils, elles réagir ?

La très grave agression au couteau à l'accueil d'une agence en région Centre, fin décembre 2023, en est l'évidente illustration. Nous assurons nos collègues de cette agence meurtrie de notre totale solidarité.

SOLIDAIRES SUD EMPLOI dénonce ces reculs de droits inacceptables et soutient toutes les mobilisations intersyndicales (avec les privé.es d'emploi et intermittent.es du spectacle) qui se multiplient pour défendre une protection sociale de qualité. Toutes ces attaques doivent être dénoncées et combattues au même titre que les mesures de contrôle inacceptables contenues dans le projet France Travail.